

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 Avril 2019
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le neuf Avril deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Communautaire convoqué le trois Avril deux mille dix-neuf, s'est réuni, à la salle polyvalente de LERRAIN, sous la présidence de M. Bernard SALQUEBRE, Président.

Date de la Convocation : 03 Avril 2019

Membres élus : 81

En exercice : 81

Etaient présents : François JOLY, Michel VICAIRES (suppl.), Pascal NICOLAS, Christian ADAM, Denis BISVAL, Patrick FATET, Claude DUFOUR, Alain ROUSSEL, Raymond BEULNÉ (suppl.), Nicole DELAVILLE, Laurent ROUSSELOT, Alain GRANDCLERC, Bernard SALQUEBRE, Laurent CRETINEAU, Pascal LELARGE, Patrick VAGNER, Sylvain RAVON, Gérald KISLIG, Daniel BERNARD, Michel VICAIRES (suppl.), Claude NICOLAS, François LEJEUNE (suppl.), Jean-Luc DURIEUX, Francis DIDIER, Jean-Philippe GIROUX, Daniel GARCIN, Myriam MATHEY, Daniel VAGNE, Guy FIEUTELOT, Laurent HEITZ, Anne-Marie FLORIOT, François GORNET, Frédéric BALAUD, Jean-Claude DIDELOT, Yves GATTO, Didier HUMBERT, Monique ROCHE, Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Catherine FLIELLER, Jacques LALLOZ, , Jean-Jacques BONY, Philippe THIERY, Régine THOMAS, Pascal FATET, Serge ANDELOT, Michelle GÉRARD (suppl.), Hubert POTHIER, Gérard BOGARD, Georges KAARSBERG, Marie-Christine ANDRÉ (suppl.), Michel MIGEOT, Jean-Luc MUNIERE, Sylvain FRANSOT,

Excusés : Isabelle FRESSE, Bernard DEFRAIN, Thierry POIROTTE, Bruno DAVAL, Éric GRANDMANGE, Yves DESVERNES, Jean-Marc BOUSCHBACHER, Petra LAURAIN, Jean-Claude HATIER, Jacques MUNIER, Gilles GANTOIS, Jean-Paul CHANAUX, Julien GRANDIEU, Jean-Luc BISCHOFF, Marie-Louise CAYTEL, Robert MOUGIN, Gilbert BOGARD, Jean-Jacques MISIAK, Sylvette DUPONT, Christian MILLET, Frédéric GUILLAUME, Jean-Paul PETIT, Jacques DURUPT, Yves-Marie MALARDE, Laurent DESTRIGNEVILLE, Maurice HATIER, René THIERY, Pascal BOYE, Michel GAUDE, Jean-Claude TRIDON, Hervé DESTRIGNEVILLE, Hervé LAURRIN, Olivier HUGUENEL, Bruno BELGERI.

Procurations :

Yves DESVERNES donne pouvoir à Guy FIEUTELOT,
Jean-Marc BOUSCHBACHER donne pouvoir à Nicole DELAVILLE,
Jacques MUNIER donne pouvoir à Michel VICAIRES,
Jean-Luc BISCHOFF donne pouvoir à Jean-Philippe GIROUX,
Sylvette DUPONT donne pouvoir à Raynald MAGNIEN-COEURDACIER,
Christian MILLET donne pouvoir à Didier HUMBERT,
Frédéric GUILLAUME donne pouvoir à Bernard SALQUEBRE,
Jean-Paul PETIT donne pouvoir à Jean-Luc MUNIERE,
Yves-Marie MALARDÉ donne pouvoir à Catherine FLIELLER,
Maurice HATIER donne pouvoir à Jean-Jacques BONY,
René THIERY donne pouvoir à Laurent CRETINEAU,
Hervé DESTRIGNEVILLE donne pouvoir à François GORNET.

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président, ouvre la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de Secrétaire de séance **Madame Myriam MATHEY**, candidate, est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil Communautaire, **à la MAJORITÉ (1Abstention)**, approuve le procès-verbal de la séance du 12 Mars 2019.

ORDRE DU JOUR

FINANCES : Points sur les Comptes Administratifs 2018 et compte de Gestion 2018,

Affectation des Résultats,

Vote des taux,

Budget Général Primitif 2019 et Budgets Annexes,

Clôture d'opérations,

Tarif Portage des repas,

Cotisation au SMIC 88,

Modification attribution budget des écoles (fournitures scolaires, coopératives scolaires, cotisations USEP et frais de direction).

PERSONNEL : Création d'un poste (fin de contrat aidé) et création de poste de Technicien.

Nomination du collègue d'élus au CT et CHSCT.

Modification de l'attribution du RIFSEEP en cas d'arrêt de travail.

Délégations de signature : Suppression de délégations de signature accordées à Mme PAJOT et délégations de signature accordées au Directeur Général des Services.

EAU ET ASSAINISSEMENT : Proposition d'une convention avec l'ATD88 pour la réalisation d'une mission d'assistance conseil à l'étude de transfert et de gouvernance des compétences Eau et Assainissement.

CCVCSO/41/2019 : MODIFICATION ORDRE DU JOUR
--

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de deux points supplémentaires : **FINANCES : Demandes d'emprunts**,
- Suppression d'un point : **PERSONNEL : Modification de l'attribution du RIFSEEP en cas d'arrêt de travail**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, la modification de l'ordre du jour.

Remarques :

Monsieur VAGNE demande si nous n'avons pas pris l'ordre du jour à l'envers ? Car nous avons voté un emprunt lors du Conseil Communautaire dernier puis ensuite, on nous a annoncé un déficit dans le budget.

Monsieur GARCIN répond que nous avons eu la remarque par courrier de la Sous-Préfecture car nous devons voter déjà le budget et ensuite voter la demande d'emprunt mais cette remarque est infondée car les demandes d'emprunts étaient 1 : sur des dépenses de 2018 et le 2^{ème} : pour les projets 2019.

Monsieur le Président souhaite ouvrir la séance par la présentation de Madame Elise LAURENT, qui va occuper le poste de Directeur Général des Services au sein de notre structure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances afin de présenter les différents éléments concernant le budget.

Tout d'abord, Monsieur GARCIN s'excuse de ne pas avoir communiqué les éléments du budget avant le Conseil Communautaire étant donné que les dernières modifications ont eu lieu quelques heures avant la réunion.

Monsieur GARCIN informe que nous voterons un budget provisoire et nous entérinerons celui-ci par un vote lors du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur GARCIN explique qu'il a dans un premier temps recherché les causes des dysfonctionnements au niveau des Périscolaires et crèches.

Aujourd'hui, en fonction des amplitudes horaires, tout est conforme, il n'y a pas de surplus. Nous suivons la réglementation à la lettre par exemple 2 adultes pour 1 enfant. En septembre nous allons donc revoir les plannings des agents dans les Ecoles, Périscolaires, Crèches.

Mais aussi étudier la pertinence de maintenir l'ouverture de certain Centre de loisirs sur le Territoire.

Il convient de trouver un équilibre et surtout ne pas mettre en péril la collectivité.

Il faut aussi faire attention aux prestations de la CAF et MSA.

Monsieur VAGNÉ demande si nous ne pouvons pas voir pour mettre 1 personne avec 1 enfant et se rapprocher d'une autre structure en cas de problème.

Monsieur GARCIN répond que c'est une idée mais difficilement réalisable, car nous ne pouvons pas demander à un agent de venir de Martigny pour aller à Lamarche. S'il faut doubler le personnel partout nous arrivons vite à une situation intenable.

Monsieur SALQUEBRE précise que dans certaines structures il faudra revoir les horaires d'ouverture ou fermeture en fonction de la fréquentation.

Monsieur VAGNÉ demande si les subventions de la CAF et MSA sont bien suivies au niveau de l'attribution ?

Monsieur SALQUEBRE répond que Oui car les subventions sont données en fonction de la fréquentation déclarée.

Monsieur VAGNÉ demande si la Caf autorisera la suppression du personnel par rapport au nombre d'enfants ?

Monsieur GARCIN répond que Oui mais nous ne remettons pas en cause la prestation de la CAF, nous avons reconsidéré toutes les plages horaires ou il n'y avait seulement qu'1 enfant voire aucun. Certains services ont été mis en place il y a peu de temps il faut donc les laisser démarrer.

Simplement il faut être conscient que nous ne pouvons maintenir des emplois ainsi car nous ne pouvons pas verser les salaires.

Monsieur VAGNÉ est d'accord mais ceci tout en étant dans la légalité.

Monsieur GARCIN répond qu'effectivement mais que faut-il faire : rester vivant en ayant une latitude avec les réglementations ou mourir en respectant tout à la lettre ?

Hôtel de la Gare :

Monsieur ROUSSELOT demande ce que nous allons faire de ce bâtiment maintenant que nous arrêtons le projet ?

Monsieur VAGNÉ ajoute que par rapport à ce que cela a coûté au départ nous aurions pu nous poser les questions au bon moment, car maintenant que le projet est bien engagé nous aurons des frais.

Monsieur SALQUEBRE précise que la 1^{ère} fois que ce projet a été délibéré au Conseil Communautaire, celui-ci a été très soutenu. Mais les aides que nous devons avoir au commencement du projet ont baissé, ce qui ne facilite pas la poursuite de celui-ci (exemple : DETR est passée de 40 % à 20%).

Monsieur VAGNÉ précise tout de même que l'avis de la Préfecture n'était pas très encourageant. En effet, Monsieur VAGNÉ demande à chacun de se souvenir des commentaires émis par les services de la Préfecture et surtout de la difficulté rencontrée pour trouver un gérant avec un loyer aussi élevé.

Monsieur GARCIN reprend la parole en informant que pour lui il faut maintenant porter des projets tenables et bien montés.

Monsieur GARCIN propose que ce projet soit repris par la commune de Darney afin de ne pas l'arrêter, mais ce n'est qu'une idée rien de plus.

Monsieur DUFOUR réagit en demandant si nous sommes en train de faire le procès des choix de Darney ?

Monsieur GARCIN répond que non, pas du tout c'était une suggestion rien de plus.

Maison de santé de DARNEY :

Monsieur GARCIN donne une information concernant le Docteur AGAPI, en effet, celui-ci souhaite s'installer à la Maison de santé de Darney. Cette Maison de santé ne pouvait pas fonctionner avec le médecin en place, nous avons fait en sorte qu'il s'en aille car il était difficile de travailler avec lui.

Le docteur AGAPI nous a même annoncé qu'il pouvait s'installer avec d'autres professionnels.

Monsieur VAGNE demande des nouvelles de la Maison de Santé de Lerrain ? Est-ce que nous perdons de l'argent avec celle-ci ?

Monsieur GARCIN répond que sur les 3 cellules de Lerrain, 2 sont occupées. Nous avons rédigé de nouveaux baux avec de nouvelles conditions pour que les loyers soient plus supportables pour les professionnels de santé à la Maison de Santé de DARNEY.

Monsieur SALQUEBRE ajoute que chaque professionnel a maintenant un bail qui a été établi en fonction de la surface utilisée.

Monsieur GORNET annonce qu'à Lerrain il va peut-être y avoir un ostéopathe qui va venir s'installer.

Madame ROCHE ajoute que lorsque nous signons les Baux, il serait bien d'ajouter une clause qui empêche au praticien une délocalisation.

Projets :

Monsieur SALQUEBRE précise que nous montons des projets partagés et moitiés de ceux-ci ne se réalisent pas...

Monsieur GARCIN ajoute qu'avant de conduire des projets nous devons établir un budget de fonctionnement et ceci à hauteur, au moins, des emprunts que nous avons à rembourser.

Monsieur POTHIER ajoute qu'effectivement il faut avoir un projet avec investissement et non l'inverse.

Budget transports : Ce budget résulte de la fusion entre la Régie de Monthureux et du Syndicat de Darney.

Monsieur SALQUEBRE souhaite informer que de nombreuses factures datant de l'année 2017 ont été passées en 2018. Madame HUMBERT aura fait du tort à la codecom, il faut maintenant que les choses soient dites, il y en a marre des non-dits.

Monsieur GARCIN informe qu'il faudrait que ce budget se finance tout seul. Il doit assumer son équilibre propre. Si nous devons alimenter ce budget il faudrait le faire à l'aide d'une subvention exceptionnelle afin d'être dans les règles.

Mais il faut souligner que pour l'année 2018 c'est le budget principal qui alimente de 100 000 € le budget transports.

Monsieur SALQUEBRE informe que nous n'avons plus de subvention pour l'achat de car. Nous sommes sur des équilibres fragiles. Nous gérons les transports, et ce, sur une partie du Territoire, il faudra sûrement se ranger si nous voyons que nous n'arrivons pas à équilibrer le budget.

Cependant nous répondons à des besoins en Transport sur notre Territoire alors il est judicieux de redresser le budget pour garder ce service.

Pour cela des pistes sont déjà envisagées, Monsieur SALQUEBRE explique que nous réfléchissons pour arrêter la location du local de la Barbeline de DARNEY ce qui engendre que les chauffeurs devront repartir avec leurs cars chez eux. Ce principe pourrait nous faire économiser un local et nous ne conserverons de ce fait, seulement celui de Monthureux.

Monsieur ROUSSELOT intervient en précisant que ça fait 2 ans qu'il demande le remplacement d'une porte au gymnase de Darney afin d'augmenter la capacité du gymnase, ce remplacement de porte pourrait nous permettre de recevoir 800 personnes. Ce n'est pas une grosse dépense et cela pourrait être un plus pour notre gymnase.

Monsieur SALQUEBRE répond qu'effectivement vous l'aviez déjà demandé, nous allons regarder cela.

CCVCSO/42/2019 : FINANCES : Comptes de gestion 2018 Budget Annexe Chaufferie Bois

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **Budget annexe « Chaufferie-bois »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE**, à la **MAJORITE** (1 Abstention – 4 Contre), que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Chaufferie-bois »**, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/43/2019 : FINANCES : Comptes de gestion 2018 Budget Annexe Hôtel de la Gare

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **Budget annexe Hôtel de la Gare** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE**, à la **MAJORITE** (1 Abstention – 4 Contre), que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Hôtel de la Gare**, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/44/2019 : FINANCES : Comptes de gestion 2018 Budget Annexe Bâtiment Relais

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **Budget annexe Bâtiment Relais** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE**, à la **MAJORITE** (1 Abstention – 4 Contre), que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Bâtiment Relais**, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/45/2019 : FINANCES : Comptes de gestion 2018 Budget Annexe Maison de Santé

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **Budget annexe Maisons de Santé** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE**, à la **MAJORITE** (1 Abstention – 4 Contre), que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Maisons de Santé**, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/46/2019 : FINANCES : Comptes de gestion 2018 Budget Annexe Station-Service

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **Budget annexe « Station-service »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 à ce jour,

- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE**, à la **MAJORITE** (1 Abstention – 4 Contre), que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Station-Service »**, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/47/2019 : FINANCES : Comptes de gestion 2018 Budget Annexe ZA Chéri Buisson

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **Budget annexe ZA Chéri Buisson** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 à ce jour,

- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE**, à la **MAJORITÉ** (1 abstention – 4 Contre), que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe ZA Chéri Buisson**, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/48/2019 : FINANCES : Comptes de gestion 2018 Budget Annexe Transport

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **Budget annexe « Transport »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à la MAJORITÉ (1 abstention – 4 Contre)**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Transport »**, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/49/2019 : FINANCES : Comptes administratif 2018 Budget Annexe Chaufferie Bois

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Chaufferie Bois** de l'exercice 2018, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les délibérations modificatives, **à la MAJORITÉ (1 abstention – 4 contre)** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		24 266.02	24 266.02
Opérations de l'exercice 2018	42 002.59	50 974.46	8 971.87
Total	42 002.59	75 240.48	33 237.89
Résultat de clôture 2018			33 237. 89

Investissement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017	3 659.55		- 3 659.55
Opérations de l'exercice 2018	43 934.60	43 533.60	- 401
Résultat de clôture 2018	47 594.15	43 533.60	- 4 060.55
Restes à Réaliser	-	-	-
Besoin de financement			4 060.55
1068			4 060.55
D001			4 060.55
R002			29 177.34

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/50/2019 : FINANCES : Comptes administratif 2018 Budget Annexe Hôtel de la Gare

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Hôtel de la Gare** de l'exercice 2018, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les délibérations modificatives, **à la MAJORITÉ (1 abstention – 4 Contre)** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017	5 239.90		- 5 239.90
Opérations de l'exercice 2018	5 250.00	10 489.90	5 329.90
Total	10 489.90	10 489.90	0
Résultat de clôture 2018			0

Investissement 2018			
Report de l'exercice 2017	101 253.08		- 101 253.08
Opérations de l'exercice 2018	15 206.23	2 924.00	- 12 282.23
Résultat de clôture 2018	116 459.31	2 924.00	- 113 535.31
Restes à Réaliser	-	-	-
Besoin de financement			113 535.31
D001			113 535.31

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/51/2019 : FINANCES : Comptes administratif 2018 Budget Annexe Bâtiment Relais

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Bâtiment Relais** de l'exercice 2018, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les délibérations modificatives, **à la MAJORITÉ (1 Abstention – 4 Contre)** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		10 000.00	10 000.00
Opérations de l'exercice 2018	1 588.00	0	-1 588.00
Total	1 588.00	10 000.00	8 412.00
Résultat de clôture 2018			8 412.00

Investissement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017	7 215.00		-7 215.00
Opérations de l'exercice 2018	-	7 215.00	7 215.00
Résultat de clôture 2018	7 215.00	7 215.00	0
Restes à Réaliser	-	-	-
Besoin de financement			0
Report au R002 du BP			8 412.00

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/52/2019 : FINANCES : Comptes administratif 2018 Budget Annexe Maison de Santé

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Maisons de Santé** de l'exercice 2018, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les délibérations modificatives, à la **MAJORITÉ (1 abstention – 4 Contre)** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017	-	-	
Opérations de l'exercice 2018	111 043.02	160 478.14	49 075.12
Total	111 043.02	160 478.14	49 075.12
Résultat de clôture 2018			49 075.12

Investissement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017	23 465.64		-23 465.64
Opérations de l'exercice 2018	132 347.42	80 558.52	-51 788.90
Résultat de clôture 2018	155 813.06	80 558.52	-75 254.54
Restes à Réaliser	-	-	-
Besoin de financement			75 254.54
D001			75 254.54
1068			49 075.12

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/53/2019 : FINANCES : Comptes administratif 2018 Budget Annexe Transport

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Transport** de l'exercice 2018, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les délibérations modificatives, **à la majorité (1 Abstention – 4 Contre)** :

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		118 051.05	118 051.05
Opérations de l'exercice 2018	604 137.27	501 334.67	-102 802.60
Total	604 137.27	619 385.72	15 248.45
Résultat de clôture 2018			15 248.45

Investissement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		6 700.26	6 700.26
Opérations de l'exercice 2018	118 909.14	224 169.38	105 360.24
Résultat de clôture 2018	118 909.14	230 869.64	111 960.50
Restes à Réaliser	84 000.00		- 84 000.00
Besoin de financement			
R001			27 960.50
R002			15 248.45

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/54/2019 : FINANCES : Comptes administratif 2018 Budget Annexe ZA

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe ZA** de l'exercice 2018, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les délibérations modificatives, **à la majorité (1 Abstention – 4 Contre)**:

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		46 320.85	46 320.85
Opérations de l'exercice 2018	67 956.67	67 956.67	0
Total	67 956.67	67 956.67	0
Résultat de clôture 2018			46 320.85

Investissement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017	51 524.11		-51 524.11
Opérations de l'exercice 2018	0	61 696.91	61 696.91
Résultat de clôture 2018	51 524.11	61696.91	10 172.80
Restes à Réaliser	-	-	
Besoin de financement			0
R001			10 172.80
R002			46 320.85

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p>CCVCSO/55/2019 : FINANCES : Budget Annexe Station-Service – Reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement.</p>
--

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que pour équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2019 « budget annexe Station-Service », il est possible, à titre exceptionnel, de reprendre l'excédent d'investissement en section de fonctionnement.

Compte-tenu que l'excédent d'investissement de ce budget annexe provient notamment de la dotation aux amortissements d'un montant annuel de 21 140 € (Dépenses de fonctionnement/Recettes d'investissement),

Compte-tenu que l'Assemblée ne prévoit aucun investissement futur sur le budget annexe Station-Service,

Compte-tenu que les recettes réelles de fonctionnement, provenant uniquement de la location de ce bien, soit 9 000 €, ne suffisent pas à équilibrer cette section,

Monsieur le Président propose, à titre exceptionnel, de reprendre en section de fonctionnement l'excédent prévisionnel d'investissement d'un montant de 12 928€.

Après avoir pris connaissance de cette information et en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** (1 Abstention – 4 Contre), les membres du Conseil Communautaire :

- **EMETTENT** un avis favorable à ce transfert exceptionnel de crédits **votés** comme suit au budget primitif :
 - Recettes de fonctionnement – article 7785 - 12 928€

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Station-service** de l'exercice 2018, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les délibérations modificatives, **à la majorité (1 Abstention – 4 Contre)** :

1°) - Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017	12 826.42		-12 826.42
Opérations de l'exercice 2018	23 688.46	36 514.88	12 826.42
Total	36 514.88	36 514.88	0
Résultat de clôture 2018			0

Investissement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		27 890.65	27 890.65
Opérations de l'exercice 2018	26 397.27	21 140.00	-5 257.27
Résultat de clôture 2018	26 397.27	49 030.65	22 633.38
Restes à Réaliser			
Besoin de financement			
R001			9 705.38
7785			12 928.00

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/57/2019 : FINANCES : Affectation des Résultats

AFFECTATION DES RESULTATS	FONCTIONNEMENT RESULTATS A REPORTER (11)	INVESTISSEMENT				Affectation Au (24) 1068	A reporter N+1 Exc. Fonct (9) = R 002	A reporter N+1 Def. Fonct (10) = (1)+(2)-(8) D 002	A reporter N+1 Excédent invest R 001	A reporter N+1 Déficit invest D 001	A reporter N+1 Transfert Invest -> Fonction. 7785
		RESULTATS DE L'EXERCICE (22)	RAR Dépenses (15)	RAR Recettes (21)	Besoin Fin. Sect. Invest. (23) = (-22)+(15)-(21)						
BUDGET PRINCIPAL	651 275,70	62 594,93	1 006 541,00	613 377,00	330 569,07						
BATIMENT RELAIS MARTIGNY	8 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
CONSO. BUDGET PRINCIPAL	659 687,70	62 594,93	1 006 541,00	613 377,00	330 569,07	330 569,07	329 118,63	0,00	62 594,93	0,00	
BUDGET ANNEXES	143 882,31	-48 083,72	84 000,00	0,00	42 341,32	53 135,67	90 746,64	0,00	131 838,68	192 850,40	
TOTAL MAISONS SANTE	49 075,12	-75 254,54	0,00	0,00	-75 254,54	49 075,12			75 254,54		
ZONES ACTIVITE	46 320,85	10 172,80	0,00	0,00	0,00		46 320,85	0,00	10 172,80		
STATION SERVICE MONTHUREUX	0,00	22 633,38	0,00	0,00	0,00				9 705,38	12 928,00	
CHAUFFERIE BOIS MONTHUREUX	33 237,89	-4 060,55	0,00	0,00	4 060,55	4 060,55	29 177,34			4 060,55	
REGIE TRANSPORT	15 248,45	111 960,50	84 000,00	0,00	0,00		15 248,45		111 960,50		
HOTEL DE LA GARE DARNEY	0,00	-113 535,31	0,00	0,00	113 535,31					113 535,31	
BUDGET PRINCIPAL											
+	803 570,01	14 511,21	1 090 541,00	613 377,00	372 910,39	383 704,74	419 865,27	0,00	194 433,61	192 850,40	
BUDGETS ANNEXES											

Monsieur GARCIN annonce qu'il y a urgence pour redresser la situation. Nous avons des pistes d'amélioration.

Tourisme : Nous avons eu de nouvelles charges en 2018. Subvention Tourisme (mise à disposition de 2 agents à temps partiel), nouvelle compétence imposée concernant l'économie, la taxe GEMAPI (la taxe pour 15 000 €) le PETR (augmentation de 50 000 €) le personnel (459 000 € de plus, plusieurs explications à savoir : 36 contrats aidés à la fusion et aujourd'hui il n'en reste que 6, donc à la fin du contrat aidé en question il nous faut bien réfléchir sur le maintien du poste car en le conservant cet emploi nous coûte 2 fois plus cher. S'ajoute à cela des problèmes liés à la taille de la structure (assurance pour le personnel = 50 000 €, nous devons atteindre un taux de travailleur handicapé et dans le cas contraire nous sommes redevables d'une majoration).

Monsieur VAGNE : intervient par rapport au personnel qui encadre les écoles. Obligatoirement nous avons un excédent de personnel à la suite du passage de 4.5 jours d'école à 4 jours.

Monsieur GARCIN répond que nous avons récupéré les conséquences de cette décision. Nous avons 10 000 h à replacer. On nous a expliqué qu'il fallait, soit se séparer du personnel en poste (pour certains impossibles au niveau des statuts) soit créer des activités les mercredis, nous avons donc mis en place des nouveaux services avec des aides de la CAF.

Aussi, la DRH a mis en place un doublement des heures pour le Périscolaire et ce, sans consulter le Président et le Vice-Président des Finances, il faudra que la DRH s'explique sur cette mesure prise de son propre chef.

Madame ROCHE : comment se fait-il qu'une responsable ait pu prendre de telle mesure de son propre chef ?

Monsieur MUNIERE réagit en informant que la CAF participait au NAP, c'était considéré comme un périscolaire.

Monsieur SALQUEBRE ; entre les prévisions de départ lors de l'ouverture des nouveaux services et la réalité il y a de grosses différences. A certains endroits nous nous étions basés sur une fréquentation de 20 enfants et aujourd'hui nous sommes à 1.

Le collège de DARNEY :

Le Conseil Départemental se pose la question sur le possible transfert du bâtiment à la Mairie de Darney et non à la Cdecom, ce qui serait un plus pour nous. Nous comptons sur Alain ROUSSEL pour que le Conseil Départemental ne transfère pas le collège maintenant, nous souhaitons gagner un peu de temps.

Projets Mont de Savillon : 1 million

Hôtel de la gare :

Monsieur GARCIN informe que ce projet s'élève à 70 000 €. Ce projet était le plus risqué par le manque de gérant. Nous courons un risque 3 x plus élevé que la Maison de Santé.

Projet numérique :

Monsieur GARCIN informe que les engagements pour les écoles seront respectés. Nous trouverons à faire des économies sur les heures de ménage par exemple.

FPU :

Lors de la mise en place de la FPU, il restera 30 000 € en fonction des compensations. C'est une recette supplémentaire pour la codecom.

L'augmentation de la DGF : dotation de 30 000 € de prévision (régime fiscale entreprises) et le fait de passer en FPU, nous pouvons progresser jusqu'à 330 000 €.

DGF nous allons recevoir 80 000 € de recette supplémentaire. Et ce bonus ira en s'accroissant dans les années futures.

Mais il manque 190 000 de recette à trouver. Il faut qu'on envisage une taxe.

Remarque : « C'est facile d'être généreux avec l'argent des autres ».

Madame ROCHE souligne qu'en plus la taxe d'habitation qui est supprimée n'arrange rien.

Monsieur VAGNE intervient : « ne vous sentez vous pas gênés lorsque les habitants vont recevoir les impôts, car augmenter 3 taxes plus la taxe GEMAPI. Maintenant ce sont les habitants qui vont payer les erreurs que vous avez commises ».

Monsieur GARCIN répond qu'il ne voit pas l'erreur.

Monsieur VAGNE réagit en précisant qu'il parle des erreurs de la DRH mais aussi d'autres personnes.

Monsieur GARCIN répond : concernant la Taxe GEMAPI, il s'agit de 2.39 € ce n'est tout de même pas énorme. Maintenant nous arrivons toujours au même avec la suppression des contrats aidés, nous devons trouver les solutions pour embaucher le personnel afin de faire tourner les services à la population, donc soit nous arrêtons ces services (Périscolaires, cantines, Crèches), soit nous les conservons mais nous devons augmenter la fiscalité.

Monsieur SALQUEBRE ajoute qu'il en est de notre responsabilité d'expliquer cette hausse aux habitants, il y aura par conséquent 3 réunions publiques les 6 – 12 -20 juin. Ces réunions seront utiles également pour expliquer le rôle de la Codecom qui est méconnu de la population.

Monsieur le Président souhaite préciser aussi que la perte des contrats aidés nous a fait du mal. Et les contrats PEC, sont nettement moins aidés.

Avant les communautés de communes étaient très bien gérées, avec des personnes qui se sont investies sans compter les heures, mais surtout les communautés de communes étaient de tailles familiales.

Avec la fusion c'est maintenant 120 agents.

Monsieur POTHIER demande si nous ne devrions pas taxer la mise en place de la fibre sur notre Territoire car c'est aussi un coût pour la codecom. N'est-ce pas une solution ?

Monsieur SALQUEBRE répond que nous devons relativiser les choses, nous avons créé des services et harmonisés ces services sur tout le Territoire. Il faut avoir l'attractivité.

En 2017 nous ne savions pas que nous allions charger des taxes et prendre des compétences. Et même si certaines sont repoussées nous devons commencer à travailler et tout cela c'est une grande responsabilité.

Monsieur VAGNE répond que nous sommes tous responsable de commune, nous devons essayer de prévoir l'incapacité de l'Etat car l'état nous transfère toutes les compétences qu'il ne peut plus financer.

Monsieur GARCIN informe qu'effectivement il est de plus en plus facile de faire un budget dans la commune. Ce qui n'est pas le cas en Communauté de Communes, loin de là.

Monsieur GRANDCLERC trouve que même avec la fermeture de l'école le budget ne baisse pas.

Monsieur GARCIN veut pouvoir s'apercevoir du coût réel du service scolaire car pour le moment cette compétence scolaire, nous ne savons pas l'évaluer. Mais il faut garder à l'esprit que si les communes avaient gardé cette compétence, elles auraient eu à subir l'augmentation de l'énergie, l'arrêt des contrats aidés, tout ceci aurait coûté plus cher aux communes.

Les réunions publiques seront bénéfiques justement pour expliquer aux habitants toutes les missions de la codecom. Et cela sera utile pour que la population ne prolifère pas d'informations fausses sur le personnel.

Monsieur SALQUEBRE ajoute que l'augmentation que nous proposons sera partiellement compensée par la suppression de la taxe d'habitation.

Page 9. Les principaux projets pour l'année 2019.

Projet numérique : dépôt de dossier de candidature. Monsieur GARCIN propose de mettre en place la 1^{ère} phase du projet. 16 classes seront équipées dans 7 écoles (voir Corinne pour le tableau).

Monsieur GARCIN s'est assuré que la maintenance sera assurée pendant 3 ans et les licences à 500 € /an.

Monsieur FRANSOT s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas les écoles de Clairey et Hennezel dans le programme est-ce normal ?

Monsieur GARCIN répond que ce n'est pas un oubli car il faut répondre à certains critères pour pouvoir être dans le projet numérique.

Le budget comprend les projets expliqués. Il n'y a pas le projet d'alimentation en eau de l'Arboretum.
Pour les écoles : remis au minimum concernant les dépenses.

Présentation des emprunts : durée des crédits restants à courir : 8.4 années c'est la moyenne de nos crédits qui courent.

Concernant le CNAS : Monsieur GARCIN se demande si ce poste n'est pas à enlever.

Budget Personnel : Monsieur GARCIN précise que c'est en partie le rôle de la DGS qui devra suivre le budget du personnel, mois par mois, pour le moment nous ne sommes pas dans la tendance que nous voulions, il va falloir être très vigilant sur ce poste-là.

Il va falloir se poser la question de ce que va devenir les 6 postes en contrat aidé.

Les compensations FPU commencent à arriver dans les communes. C'est autant de mandats que de communes par mois. Pour les Communes de Dommartin et Jésonville nous continuons à verser ce qu'elles touchaient avant. Pour les communes qui ont moins de 500 €, il n'y aura qu'un versement à l'année.

La dotation école, nous avons pris l'avis de la Directrice de Monthureux pour savoir comment sera la répartition de la dotation.

Problème de paiements et problème de créances impayées. Nous avons actuellement 257 000 € de factures impayées (crèches, périscolaires, cantines, OM) et certaines factures sont de 2015.

Rien que pour les périscolaires et les crèche nous avons 45 000 € à récupérer des familles.

Nous avons pu nous apercevoir que plus vous éloignez le centre de trésorerie moins l'argent rentre, mais surtout il y a du laxisme de la part des familles.

Monsieur GARCIN a proposé que soit faite une relance aux familles concernées et nous passerons par le biais des Directrices de Crèches pour distribuer les courriers, en parallèle les Maires seront informés des noms des familles concernées pour information.

Pour les factures relatives au service du périscolaire, un courrier sera adressé aux familles et même procédé que ci-dessus, les Maires seront informés.

Pour éviter de ne plus être payés nous souhaitons proposer aux familles le paiement par prélèvement automatique, pour cela un dossier d'inscription sera donné aux familles lors de l'inscription de l'enfant et ce, dès la rentrée prochaine.

Monsieur LELARGE réagit en informant qu'il ne faut pas attendre trop longtemps pour effectuer les relances aux familles. Et il trouve qu'il aurait fallu se rapprocher du Percepteur régulièrement ce qui aurait permis d'éviter cette situation.

Monsieur GARCIN répond qu'effectivement nous aurions dû prendre attache auprès du Trésorier bien avant mais maintenant nous allons réagir.

Le percepteur a trouvé un stock de plus d'1 million non amorti. Le percepteur nous a proposé un plan d'amortissement sur 10 ans. Ceci n'est qu'une écriture mais non négligeable dans le budget.

Monsieur GARCIN informe que nous n'avons pas intérêt à réaliser toutes les dépenses, pour pouvoir boucler le budget avec un report de 329 118.63 €.

L'ampleur de la tâche rien qu'au vu du budget n'est pas simple.

Madame ROCHE demande pourquoi nous avons le logement de Bonvillet dans le budget Codecom?

Monsieur GARCIN répond que la propriété des logements de BONVILLET revient à la Codecom cela avait été convenu ainsi avant la fusion.

Monsieur DIDELOT prend la parole en donnant son intention de voter contre les 10 % d'augmentation des taux, pour lui, il faut réduire la voilure et adapter les projets, ce système d'augmentation n'est pas logique et complètement pervers.

Monsieur GARCIN répond que la fiscalité interco pour une augmentation de 10 %, sera finalement de 5% pour les habitants. Cela représente environ 30 € par foyer fiscal.

Monsieur DIDELOT ajoute que le problème est la visibilité auprès de la population, ils ne verront qu'une chose, l'augmentation de la taxe. Car pour eux les services existaient déjà avant.

Monsieur GARCIN répond que oui mais les services ont été élargis.

Un élu trouve normal de faire payer les prises pour la fibre aux bénéficiaires.

Monsieur SALQUEBRE répond que pour cela, nous devons reprendre la convention avec la Région mais aussi avec le Département afin de s'assurer que nous pouvons refacturer ce service car nous avons des aides concernant ce projet il ne faut pas faire n'importe quoi.

Monsieur ROUSSEL prend la parole : nous sommes partis sur une voie compliquée, je vous rappelle que le Conseil Départemental prend 70 % sur nos impôts. Nous allons couvrir la totalité du Département sur le THdébit, l'objectif est qu'un jour les maisons anciennes puissent être habitées. Il est donc important de bien réfléchir avant de prendre la décision car nous n'aurons plus d'aides du Conseil Départemental si nous faisons payer.

Monsieur SALQUEBRE ajoute que nous aurions pu être pédagogue pour baisser les taux sur les communes pour que la codecom puisse augmenter.

Concernant la fibre c'est l'exemple qui touche toute la population, contrairement aux services à la population où cela n'en touche seulement qu'une partie.

Monsieur GARCIN ajoute que nous avons 100 000 € de frais pour les enfants scolarisés en dehors de notre Territoire, il faut donc que les familles jouent le jeu. Les familles auront toujours la possibilité de scolariser les enfants hors territoire mais à leurs frais.

Le Conseil Communautaire décide, **à la MAJORITE (1 Abstention - 4 Contre)** :

- **D'AFFECTER** les résultats conformément au tableau ci-dessus.

Monsieur GARCIN, 2^e Vice-Président en charge des Finances présente les principaux projets pour l'année 2019 :

Les principaux projets pour l'année 2019

PROJETS \ MONTANTS	Travaux	Subventions	FCTVA	Reste à
	TTC	attendues HT		Charge Total
GYMNASE MONTHUREUX	503 520	268 198	82 597	152 725
Subventions TEPC		38 360		
DETR		142 218		
Département		75 829		
Fsil		11 791		
CRECHE MONTHUREUX	266 658	177 464	43 743	45 451
CAF		88 732		
DETR		88 732		
EQUIPEMENTS DES ECOLES(projet numérique et mobilier)	140 000	49 000	22 966	68 034
matériel informatique et projet numérique mobilier				
ETAT APPEL A PROJET		49 000		
CENTRE DE LA PREHISTOIRE	136 843	75 330	22 448	39 065
Aménagement terrain et animaux				
Subvention DETR		45 933		
Subvention département		29 397		
MSAP MONTHUREUX (*)	584 803	400 920	95 931	87 952
Aménagements locaux				
PETR				
REGION		60 000		
DEPARTEMENT		136 000		
DETR		204 920		
FIBRE OPTIQUE	168 720	118 704		50 016
Financement des 30 €/Prise sur 5 ans Cout = 8.436 *100 € = 843.600 € étalé sur 5 ans soit 168,720 €/An Participation département 70 % Soit 118.104 € /An pendant ans		118 704		
Totaux :	1 800 544	1 089 616	267 684	443 244

Monsieur le Président propose de passer au vote des taux à bulletin secret.

Nous procéderons au dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

63 signatures – 12 procurations

Pour : 28

Contre : 33

Abstention : 2

Remarques :

Monsieur ROUSSELOT précise qu'une autre proposition de taux pourrait être acceptée.

Monsieur GARCIN informe les élus que par ce vote, et si nous ne trouvons pas une autre solution, nous ne pourrions par conséquent pas voter le budget 2019.

Monsieur GARCIN souhaite donner quelques informations, le fait de ne pas voter les taux ça veut dire : réduire les services à la population. « La conséquence est la fermeture des crèches, des périscolaires alors maintenant cela m'intéresse d'avoir des explications sur ce qu'on doit faire. Je suis à votre écoute sur ce que nous devons faire. »

Monsieur SALQUEBRE intervient en mettant les élus devant leur décision car à la suite des réunions personne ne voulait réduire les services sur notre Territoire alors que faire maintenant ? Ce vote n'est pas cohérent avec les décisions des anciens Conseils.

Monsieur VAGNE prend la parole en expliquant : « Nous avons voté Contre l'augmentation des taxes. Un certain nombre d'agents ne font pas le travail. Vous avez retiré 2 projets alors réduisez les frais de fonctionnement. Ce qui nous a été dit à Lamarche lors du dernier Conseil, il y a quand même 3 000 h de travail non justifié, et je profite pour remercier Monsieur GARCIN pour son travail.

Monsieur GARCIN répond que non ce n'est pas 3 000 h non justifiée elles sont justifiées mais infondées. Monsieur MUNIERE souhaite s'exprimer et informer que ce vote n'est pas un vote contre le travail de Monsieur GARCIN, « en partant j'ai dit des choses notamment sur le personnel, lorsque je suis parti il y avait du personnel, nous ne devons pas embaucher autant. J'ai fait le choix de partir, un an après c'est facile, les services à la population ça coutent cher, mais comment fermer des services sans savoir lesquels. S'il y avait eu un suivi, un élu pour travailler avec le personnel, pour s'apercevoir des dysfonctionnements, nous n'en serions pas là aujourd'hui ».

Monsieur MUNIERE informe que le choix de la DRH n'était pas bon et finalement, on s'aperçoit, que nous avons laissé des bons éléments partir et aujourd'hui nous ne pouvons que déplorer le 'mauvais' résultat des remplacements.

« Les élus votent contre car ils en ont marre de ne pas être écoutés. Il nous a été reproché que 'nous' ancien Président codecom nous n'avions pas mesuré l'ampleur du travail. Finalement qui n'a pas mesuré l'ampleur de la fusion ?

Monsieur GARCIN répond que le fait de ne pas voter les taux pour régler ses comptes envers le Président n'est pas le bon choix car maintenant nous n'aurons plus la main sur le budget, si le Préfet reprend nos finances il faut se dire que nous n'aurons plus de services à la population. Monsieur GARCIN ajoute qu'il ne faut pas se tromper de cible et encore moins de sujet par ce vote.

Monsieur GORNET souhaite réagir par rapport à la prise de parole de Monsieur MUNIERE, et informe que pour lui, la personne qui demandait d'embaucher autant de personne c'était bien lui, il ne peut pas le nier.

Monsieur MUNIERE répond positivement mais en précisant que ce personnel était utile pour les services à la population.

Monsieur ROUSEL souhaite exprimer son mécontentement par rapport au résultat du vote : « nous allons tous souffrir de la décision qui va être prise. Moi j'ai constaté les heures et les heures de travail de Monsieur GARCIN qui ont permis d'économiser.

Soyez certains que nous n'avons pas beaucoup de solutions. Les dossiers d'investissement qui sont inscrits là sont nécessaires pour le Territoire, je ne suis pas favorable pour l'augmentation des impôts, mais nous devons vivre pour notre Territoire.

Il y a plein de services que l'Etat arrête, a-t-on le droit de faire la même chose ?

Monsieur ROUSSEL s'adresse à Monsieur SALQUEBRE en demandant si nous pouvons faire une autre proposition afin de ne pas partir sur un échec, nous pouvons trouver une solution.

Monsieur GARCIN répond que « oui », alors si nous passons à 7.5 au lieu de 10 il faut trouver des économies, en effet, il faudrait trouver 47 0000 €.

Proposition de suspension de séance.

Monsieur ROUSSEL propose aux élus un amendement à un taux à 8.5.

Monsieur le Président propose de passer au vote à bulletin secret avec un taux de 8.5 %

Monsieur Garcin présente aux membres du Conseil Communautaire le tableau ci-dessous concernant les taux à 8.5 %

	Rappel taux 2018	Proposition 2019
Taxe d'Habitation	11,60%	12,59%
Taxe foncière (Bâti)	7,34%	7,96%
Taxe foncière (non bâti)	11,58%	12,56%

Monsieur le Président prend la parole afin de donner le résultat du vote à savoir :
63 bulletins.

Pour : 34

Contre : 25

Nul : 1

Abstentions : 3

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Communautaire, à la **MAJORITÉ** (25 Contre – 3 Abstentions – 1 nul) :

- **APPROUVE** le vote des taux.

Remarque :

Monsieur le Président informe que la différence entre le taux à 10 % et à 8.5% sera prise sur les indemnités des Vice-Présidents.

Cette annonce a été applaudie.

CCVCSO/59/2019 : FINANCES : Budget primitif 2019 Budget Annexe Transport

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2019 du Budget Annexe Transport.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à la **majorité (38 Pour – 18 Contre – 6 Abstention)** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2019 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	647 585.66
Recettes	647 585.66
INVESTISSEMENT	
Dépenses	129 246.16
Recettes	125 200.00

CCVCSO/60/2019 : FINANCES : Budget primitif 2019 Budget Annexe Zones d'activités

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2019 du Budget Annexe Zones d'activités.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à la **majorité (38 Pour – 18 Contre – 6 Abstention)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2019 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	456 135.82
Recettes	466 022.47
INVESTISSEMENT	
Dépenses	408 485.56
Recettes	408 485.56

CCVCSO/61/2019 : FINANCES : Budget primitif 2019 Budget Annexe Chaufferie bois

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2019 du Budget Annexe de la Chaufferie Bois.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à la **majorité (38 Pour – 18 Contre – 6 Abstention)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2019 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	47 150.00
Recettes	80 037.34
INVESTISSEMENT	
Dépenses	48 920.55
Recettes	48 920.55

CCVCSO/62/2019 : FINANCES : Budget primitif 2019 Budget Annexe Hôtel de la Gare

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2019 du Budget Annexe Hôtel de la Gare.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à la **majorité (38 Pour – 18 Contre – 6 Abstention)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2019 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	11 024.00
Recettes	11 024.00
INVESTISSEMENT	
Dépenses	171 771.68
Recettes	172 924.00

CCVCSO/63/2019 : FINANCES : Budget primitif 2019 Budget Annexe Maisons de Santé

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2019 du Budget Annexe Maisons de Santé.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (38 Pour – 18 Contre – 6 Abstention)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2019 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	190 639.92
Recettes	190 639.92
INVESTISSEMENT	
Dépenses	206 892.54
Recettes	206 892.54

CCVCSO/64/2019 : FINANCES : Budget primitif 2019 Budget Annexe Station- service

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2019 du Budget Annexe Station-Service.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (38 Pour – 18 Contre – 6 Abstention)** :

-ACCEPTÉ et VOTE les crédits 2019 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	23 640.00
Recettes	23 640.00
INVESTISSEMENT	
Dépenses	23 740.00
Recettes	30 845.38

CCVCSO/65/2019 : FINANCES : Budget primitif 2019 Budget Général

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2019 du Budget Général, avec l'affectation des résultats provisoire 2018 comme suit :

Fonctionnement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		1 158 601.74	1 158 601.74
Opérations de l'exercice 2018	5 670 436.98	5 163 110.94	-507 326.04
Total			651 275.70
Résultat de clôture 2018			651 275.70

Investissement 2018	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2017		205 097.55	205 097.55
Opérations de l'exercice 2018	617 583.54	475 080.92	-142 502.62
Résultat de clôture 2018			62 594.93
Restes à Réaliser	1 006 541.00	613 377.00	-393 164.00
Besoin de financement			330 569.07
R001			62 594.93
R002 + R002 du bâtiment Relais			329 118.63

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (38 Pour – 18 Contre – 6 Abstention)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2019 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	6 701 564.24
Recettes	6 733 301.20
INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 626 750.49
Recettes	3 727 261.80

CCVCSO/66/2019 : FINANCES : Clôture d'opérations

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la clôture de 2 opérations sur le Budget Général à savoir, opération 210 : groupe scolaire de Lamarche et opération 212 : vélo Saône.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à **LA MAJORITE** (1 Abstention) :

- **ACCEPTE** la Clôture d'opérations 210 et 212.

CCVCSO/67/2019 : FINANCES : Tarif Portage des repas

Monsieur le Président informe qu'à compter du 01 janvier 2019, l'hôpital de Lamarche a délibéré pour augmenter le tarif des repas à domicile.

Pour information en 2018 l'hôpital facturait le repas à 6 € et en **2019 le repas est passé à 6.50€**

Monsieur le Président informe aussi les délégués que l'hôpital aimerait que la codecom rachète le véhicule.

Remarques :

Madame FLORIOT demande si une régularisation est prévue au niveau de la facturation pour les mois passés à 6 € étant une décision de l'hôpital à partir du 01 janvier 2019 ?

Monsieur GARICN informe qu'effectivement une régularisation sera faite.

Monsieur le Président informe que nous avons en parallèle informé les personnes bénéficiant de ce service de cette augmentation.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à la **MAJORITÉ** (1 Contre) :

- **ACCEPTE** l'augmentation de tarif pour le portage de repas à domicile.

CCVCSO/68/2019 : FINANCES : Cotisation au SMIC 88

Monsieur le Président informe que par délibération du Smic 88, la cotisation pour l'année 2019 au SMIC 88 s'élève à **800.00 €** pour notre Communauté de Communes.

Monsieur le Président présente le mode de calcul qui est le suivant : un montant minimum de cotisation fixé à 800 € pour le Communauté de Communes de moins de 15 000 habitants.

Pour information la population totale de la Codecom est de 12 595.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Les membres du Conseil Communautaire à la **MAJORITÉ** (1 Abstention – 2 Contre) :

- **ACCEPTENT** la cotisation au SMIC88.

CCVCSO/69/2019 FINANCES : Modification attribution budget des écoles (fournitures scolaires, coopératives scolaires, cotisations USEP et frais de direction).

Monsieur le Président propose une modification dans l'attribution du budget pour les écoles.

Monsieur le Président fait une comparaison des sommes qui étaient versées en 2018 et ce que nous proposons de verser pour l'année 2019 à savoir :

	Délibération du 22 Mai 2018	2019
Fournitures scolaires	59.50 €/élève	40 €/élève
Coopératives scolaires	25.50 €/élève	15 €/élève
Frais de Direction	<i>1.50 €/élève avec 80 € minimum par groupe scolaire.</i>	
Cotisations USEP	5 €/élève	Enveloppe de 500 € répartie sur les écoles du Territoire adhérentes à l'USEP.

Après avoir présenté le tableau ci-dessus, Monsieur le Président propose de soumettre cette modification au vote.

Les membres du Conseil Communautaire à la **MAJORITÉ** (6 Contre) :

- **ACCEPTENT** la modification d'attribution du budget des écoles concernant les fournitures scolaires, les coopératives scolaires, les frais de Direction et la cotisation USEP à savoir :
 - 40 €/élève pour les fournitures scolaires,
 - 15 €/élève pour les coopératives scolaires,
 - 1.50€/élève pour les Frais de Direction,
 - Enveloppe de 500 € qui sera répartie sur les écoles du Territoire adhérentes à l'USEP.

Il convient d'ajouter à la délibération que les sommes allouées sont calculées d'après l'effectif du 1er novembre de l'année N-1.

CCVCSO/70/2019 : FINANCES : Souscription d'un crédit de 200 000 € pour refinancement des investissements pour l'année 2018.

A la suite d'un courrier de la Préfecture, Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau concernant la souscription d'un crédit de 200 000 €. En effet, la délibération prise lors du Conseil Communautaire du 12 Mars 2019 n'est pas valable auprès des services de la Préfecture car nous ne pouvions pas délibérer sur une autorisation de crédit avant le vote du budget.

Monsieur Le Président indique qu'il est nécessaire de souscrire à un crédit de 200 000€ servant à financer les investissements effectués en 2018 (autofinancement en totalité sur 2018).

Monsieur le Président précise qu'il s'agit essentiellement de dépenses non prévues.

Après en avoir délibéré, à **la majorité**, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires concernant la souscription d'un crédit de 200 000 €.

Cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération N° CCVCSO/28/2019 du 12 Mars 2019.

CCVCSO/71/2019 : FINANCES : Autorisation crédit de 390 000 € projets : Gymnase, Maison des services, Micro-crèche, Parc Préhistoire

A la suite d'un courrier de la Préfecture, Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau concernant l'autorisation de crédit de 390 000 € pour les projets suivants : Gymnase, Maison des services, Micro-crèche, Parc Préhistoire. En effet, la délibération prise lors du Conseil Communautaire du 12 Mars 2019 n'est pas valable auprès des services de la Préfecture car nous ne pouvions pas délibérer sur une autorisation de crédit avant le vote du budget.

Monsieur Le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à un crédit pour 390 000€ pour le financement des projets d'investissement 2019 (gymnase Monthureux, Maison des services Monthureux, Crèche Monthureux et le parc de la Préhistoire Darney).

Monsieur le Président précise que le taux s'élève à 1.65% sur 300 mois (proposition crédit agricole).

Monsieur le Président précise qu'au niveau du projet concernant la Micro-Crèche de Monthureux, celui-ci est lié avec les travaux de la Maison des Services de Monthureux.

Après en avoir délibéré, à **la majorité des membres présents**, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires concernant la souscription d'un crédit de 390 000 €.

Cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération N° CCVCSO/29/2019 du 12 Mars 2019.

PERSONNEL : Création d'un poste (fin de contrat aidé)

Monsieur GARCIN prend la parole et souhaite informer que ce point n'a jamais été abordé dans les réunions Président/Vice-Présidents et que nous ne devons pas nous inquiéter quelques jours avant la fin du contrat aidé si nous prolongeons l'agent.

Monsieur GARCIN souligne qu'en plus, après renseignement, il a appris que le Président avait fait une promesse d'embauche à la personne en poste ce qui est impensable de s'avancer de la sorte.

Monsieur SALQUEBRE répond que non, il n'a pas fait de promesse d'embauche à cet agent.

Monsieur GARCIN demande le report de ce point.

Report accepté par l'ensemble des élus.

PERSONNEL : Création d'un poste filière Technicien

Monsieur GARCIN a demandé le report de ce point.

Report accepté par l'ensemble des élus.

CCVCSO/72/2019 : PERSONNEL : Nomination du collège d'élus au Comité Technique

Concernant le Comité Technique (CT) :

Monsieur le Président rappelle la délibération prise en date du 16 Mai 2017 fixant le nombre de représentants du personnel et de la collectivité au sein du **Comité Technique (CT)** :

- à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au CT
- à 3 le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (2 élus communautaires + DGS/DRH).

Par délibération du 19 Décembre 2017, les élus qui ont été nommés au sein du CT sont les suivants :

Titulaires : Gérard BOGARD et Raynald MAGNIEN-COEURDACIER

Suppléants : Jean-Claude LECLERC et Yves DESVERNES

Monsieur le Président indique que les élections professionnelles ayant eu lieu en Décembre 2018, leur mandat au sein du CT n'était valable qu'un an. **Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation.**

Pour rappel, le CT est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaires : Gérard BOGARD et Raynald MAGNIEN-COEURDACIER

Suppléants : Jean-Claude LECLERC et Yves DESVERNES

Après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** (1 Abstention), le Conseil Communautaire,

- **VALIDE** les candidatures précitées pour les élus qui siégeront au Comité Technique pour la durée de leur mandat (renouvellement des conseils municipaux en 2020).

CCVCSO/73/2019 : PERSONNEL : Nomination du collège d'élus au CHSCT

Monsieur le Président rappelle la délibération prise en date du 16 Mai 2017 fixant le nombre de représentants du personnel et de la collectivité au sein du CHSCT :

- 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au CHSCT,
- à 3, le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (2 élus communautaires et DGS/DRH).

Par délibération du 19 Décembre 2017, les élus qui ont été nommés au sein du CHSCT sont les suivants :

Titulaires : Guy FIEUTELOT et René THIERY

Suppléants : Alain GRANDCLERC et Yves-Marie MALARDE

Monsieur le Président indique que les élections professionnelles ayant eu lieu en Décembre 2018, leur mandat au sein du CT n'était valable qu'un an. **Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation.**

Monsieur le Président rappelle les missions du CHSCT :

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont des instances de concertation chargées de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Ils ont pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service ou d'établissement, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique.

Le CHSCT a un rôle consultatif et non décisionnaire. Il peut être amené à donner son avis sur différents points tels que :

- La prévention et la protection de la santé physique et mentale des salariés et à leur sécurité,
- L'amélioration des conditions de travail
- L'adaptation et l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les emplois et de favoriser leur maintien dans l'emploi au cours de leur vie professionnelle,
- Le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux domaines de compétences du CHSCT.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats.

Pour information Monsieur René THIERY étant absent lors de la réunion a fait savoir qu'il était candidat.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaires : René THIERY et Guy FIEUTELOT

Suppléants : Catherine FLIELLER et Alain GRANDCLERC

Après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** (1 Abstention) le Conseil Communautaire,

- **VALIDE** les candidatures précitées qui siégeront CHSCT pour la durée de leur mandat (renouvellement des conseils municipaux en 2020).

PERSONNEL : Modification de l'attribution du RIFSEEP en cas d'arrêt de travail.

Monsieur le Président propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Il explique qu'une réflexion est menée pour mettre en place un abattement ou une suppression du RIFSEEP en cas de congé maladie des agents. Il conviendrait ainsi de modifier la délibération du 13/02/2018 pour y intégrer ces nouvelles modalités mais il est nécessaire que cette modification soit préalablement présentée pour avis consultatif au comité technique.

CCVCSO/74/2019 : PERSONNEL : Délégations de signature : Suppression de délégations de signature accordées à Mme PAJOT et délégations de signature accordées au Directeur Général des Services.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 11 Septembre 2018 accordant une délégation de signature à Mme Dorothée PAJOT, directrice des services dont ressources humaines. Compte tenu de la nouvelle organisation des services, Monsieur le Président propose d'annuler cette délibération nominative.

Il propose en contrepartie une délégation de signature à accorder au Directeur Général des Services (DGS). Cette délégation de signature sera prise sous forme d'arrêté conformément à l'article L2122-19 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**,

- **DECIDE** d'annuler la délibération du 11 Septembre 2018 accordant une délégation de signature à Mme Dorothée PAJOT, directrice des services dont ressources humaines.

EAU ET ASSAINISSEMENT : proposition d'une convention avec l'ATD88 pour la réalisation d'une mission d'assistance conseil à l'étude de transfert et de gouvernance des compétences Eau et Assainissement.

Monsieur le Président propose de reporter ce point au prochain Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent le report.

Points Bureau Communautaire :

FINANCES : Créances éteintes.

Monsieur Le Président informe que la commission de surendettement des Vosges a admis les dossiers pour les sommes suivantes à imputer au compte 6542 « Créances éteintes » :

Objet	Montant
Ordures ménagères	177.99

Ordures ménagères	277.48
-------------------	--------

FINANCES : Admission en non-valeur

Monsieur Le Président informe que la commission de surendettement des Vosges a admis les dossiers pour les sommes suivantes à imputer au compte 6541 « admission en non-valeur » :

Objet	Montant
Ordures ménagères pour la période de 2015 à 2017 pour une personne décédée	272.00

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Forum de l'emploi, de l'apprentissage et de l'insertion :**

Se déroulera le **23 Mai de 13h30 à 17h30 au gymnase de Darney.**

Conférence-débat de 17h45 à 19h sur le thème de la création - reprise d'entreprise

Apéritif offert par la Communauté de Communes pour clôturer la journée

==> Une invitation sera envoyée par mail aux mairies

Fin de la réunion : 1h40